



Parc national  
des Cévennes



# de serres en valats

le magazine  
du Parc national  
des Cévennes

Eduquer au développement  
durable pour préserver  
l'avenir



# L'actu en images



© Régis Descamps - PnC

## A la découverte des oiseaux des Gorges et des Causses

Un nouveau sentier d'interprétation du Parc national, au départ du belvédère du Roc des Hourtous, mène le promeneur à la découverte des oiseaux des causses et des gorges, passereaux et vautours principalement. Un sentier « à voir, à écouter » et à retrouver sur la plateforme <http://destination.cevennes-parcnational.fr>.

## Biosphera, c'est parti !

Ce nouvel espace d'interprétation des vallées cévenoles, inauguré le 11 décembre dernier à Cendras, propose au visiteur, à travers une scénographie remarquable, un véritable voyage dans le temps et l'invite à arpenter sentiers d'interprétation et drailles millénaires pour compléter ses connaissances sur les Cévennes. Conférences, accueil de chercheurs et démarches citoyennes contribueront aussi à faire émerger une prise de conscience partagée des enjeux qui lient l'homme et la biosphère.



© Christelle Boysang-PGC



© Olivier Vinet - ONF

## Les forêts anciennes du Parc scrutées à la loupe

Dans le cadre d'un programme de recherche sur la biodiversité des forêts anciennes du Massif Central, des spécialistes des mousses, lichens et champignons sont venus inventorier les espèces de quelques-unes des plus belles forêts du Parc national des Cévennes pendant l'été 2016. A cette occasion, des lichens nouveaux pour les Cévennes ont été découverts comme le *Megalaria laureri*.

## Un chantier de coupe forestière sur le mont Lozère

Une importante opération de réouverture de pâturages s'est déroulée à l'été 2016 sur des propriétés du Parc national, dans les estives de l'Aubaret et de la Vialasse, à la demande des éleveurs. L'expansion naturelle des pins avait conduit au développement de boisements complètement fermés. Ces travaux ont répondu à des enjeux agricoles, paysagers, touristiques et de préservation de la biodiversité.



© Bruno Dovesšin - PnC

# Édito

En ce début d'année, je voudrais présenter à chacune et chacun de vous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Je souhaite aussi que 2017 apporte succès et prospérité au territoire. Celui-ci dispose de nombreux atouts : des richesses naturelles exceptionnelles, une culture tout à la fois ancienne et bien vivante, des femmes et des hommes attachés à leur terre, à leur travail et déterminés à aller de l'avant, et bien sûr, le Parc national des Cévennes.

Les équipes de l'établissement public du Parc seront en 2017, comme par le passé, aux côtés des habitants et des élus pour rechercher des financements et apporter un soutien technique, afin de mener à bien d'importants projets : atlas de la biodiversité communale, pôles de pleine nature du mont Lozère et de l'Aigoual, projet Laubamac, déploiement de la marque *Esprit parc national*, maison du tourisme de Florac et maison du mont Lozère, candidature au label *Réserve internationale de ciel étoilé*...

2017 sera aussi marquée par de profondes évolutions du paysage administratif du territoire, avec l'arrivée de très grandes intercommunalités, de communes nouvelles, et d'un « nouveau Parc national », du fait de l'adhésion à la charte de plusieurs communes qui n'avaient pas adhéré en 2014. Avec ses instances entièrement renouvelées, l'établissement public du Parc contribuera à construire cette nouvelle page de l'histoire du territoire.

**Henri Couderc**  
Président du conseil d'administration



## 4. Actualités

## 8. Paroles de territoire

*Le pôle de pleine nature du mont Lozère*

## 10. Cœur de Parc

*La contribution du Parc national au dispositif Vigie-Chiro*

## 12. Poster

*Le conseil d'administration du Parc national*

## 15. Dossier

*Eduquer au développement durable pour préserver l'avenir*

## 19. Initiative écocitoyenne

*La réhabilitation des terrasses du hameau de la Sablière*

## 20. Découvrir

*Les loisirs d'hiver dans les stations nature du Parc national*

## 22. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - 2428-3002 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : février 2017. Magazine trimestriel.



Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr) -

Directrice de la publication : Anne Legile - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Julien Buchert,

Jocelyn Fonderflick, Yannick Manche, Julien Marie, Pauline Roux, Hélène Thouvenin, Catherine Vambaigue - Cartographe : Kisito Cendrier -

Maquette : Olivier Prohin - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Impact imprimerie.

Tirage : 32 500 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Olivier Prohin - PnC



# Quatre communes du Parc national s'engagent dans la démarche ABC

Depuis 2010, les communes qui souhaitent connaître, protéger et valoriser leur biodiversité peuvent élaborer un atlas de la biodiversité communale (ABC). A ce jour, ce dispositif a séduit 1 000 collectivités en France. Quatre communes du Parc national viennent de s'inscrire dans la démarche. L'établissement public les accompagne.



Le tichodrome échelette ou oiseau papillon hiverne pendant 5 mois environ sur les falaises du causse Méjean, et notamment sur le Rochefort, au-dessus de Florac-Trois-Rivières.

La charte du Parc national des Cévennes, dans son axe *Faire vivre notre culture*, invite l'établissement public à animer une politique de partage de la connaissance. La mise en œuvre d'ABC sur le territoire s'inscrit dans cette logique.

Pour une collectivité, les objectifs d'un ABC sont de sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux sur la biodiversité de leur commune, de mieux connaître cette biodiversité et d'identifier ses enjeux spécifiques, de mieux intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les orientations d'aménagement, et d'améliorer

la gestion des espaces communaux et privés.

La démarche s'organise en quatre phases :

- phase 1 : synthèse des connaissances existantes et hiérarchisation,
- phase 2 : partage et diffusion des connaissances,
- phase 3 : inventaires complémentaires,
- phase 4 : restitution des résultats.

Dès 2015, la commune de Florac-Trois-Rivières a décidé de s'engager dans un ABC en lien avec le Parc national, projet inscrit dans sa première convention d'application de la charte. En 2016, une déclinaison locale de la méthodologie nationale, ainsi que la réalisation de la phase 1 de l'ABC de Florac-Trois-Rivières, ont été confiées à l'Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement, au Conservatoire d'espaces naturels de Lozère et au Centre ornithologique du Gard. Aujourd'hui, les actions de communication et d'animation de la démarche peuvent commencer.

En 2017, outre Florac-Trois-Rivières, trois nouvelles communes vont initier la démarche : **Arphy, Génolhac et St-Privat-de-Vallongue**. Ces communes ont été sélectionnées sur la base de critères qui continueront d'être appliqués - chaque année, de 2 à 4 nouvelles communes pourront intégrer le dispositif. Les communes doivent être volontaires. La priorité est donnée à celles qui sont situées dans le cœur, ont une école primaire, sont engagées dans la modernisation de leur éclairage public et bien avancées le processus Zéro pesticide, ont une capacité

de cofinancer la démarche - par un budget dédié ou la mise à disposition de leurs agents communaux - et la volonté de mobiliser tous les acteurs concernés (habitants, naturalistes, enseignants...) et de tenir compte des résultats de l'ABC dans la gestion de leur territoire communal.

Les communes ou l'établissement public du Parc pourraient obtenir une aide financière auprès du Fonds de soutien aux ABC ou de l'Agence française pour la biodiversité. Les modalités précises seront connues et communiquées prochainement. ●

## La biodiversité de la commune de Florac-Trois-Rivières

La synthèse des données existantes, phase 1 de l'ABC de Florac-Trois-Rivières, produite en septembre 2016, a révélé que la commune est remarquable à deux titres : elle dispose d'un très grand nombre de données naturalistes, et celles-ci reflètent une biodiversité hors du commun.

- > **flore** (vasculaire, c'est-à-dire plantes à fleurs et fougères) : 4 037 données, pour 893 espèces, soit 16,2 % de la flore de France métropolitaine ;
- > **faune** : 10 012 données ; à titre d'exemple, les papillons de jour : 100 espèces sur 271, soit 37 % des papillons de jour en France métropolitaine ; oiseaux nicheurs : 102 espèces sur 305, soit 33,5 % des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.



# Les eaux souterraines du causse Méjean à l'étude

Le Parc national et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont lancé en 2016 une étude hydrogéologique du causse Méjean. Elle vise à bien connaître le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire afin de faire face aux besoins croissants en eau de qualité et de gérer durablement cette ressource.

L'objectif de cette étude, qui durera trois ou quatre ans, est d'améliorer la connaissance sur la genèse, la structure et le fonctionnement hydrogéologique du karst, paysage façonné par la dissolution des calcaires, du causse Méjean.

Les travaux seront de diverses natures. Tout d'abord, des études géologiques permettront de préciser la constitution du sous-sol et des études géomorphologiques de connaître les formations qui le constituent.

En décembre dernier, un suivi des sources situées dans les gorges du Tarn et de la Jonte a commencé. Elles ont été équipées d'outils de mesure des débits en continu et d'analyse de la composition chimique et de la qualité des eaux.

En 2017, des campagnes de traçage sont organisées : depuis la surface du causse Méjean ou de l'intérieur des grottes, une substance neutre pour l'homme et l'environnement est injectée dans l'eau souterraine pour connaître son cheminement. Les traces de ce colorant sont ensuite recherchées dans les sources des gorges.

Ces deux dispositifs permettront de mieux comprendre les écoulements souterrains, d'identifier d'éventuelles réserves d'eau souterraine ainsi que les connexions avec la Jonte et le Tarn. A la fin de l'étude, une cartographie de la vulnérabilité de la ressource en eau du causse Méjean sera

réalisée pour mieux assurer la protection et la gestion de l'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif. Tout au long de cette étude, les comités départementaux de spéléologie de Lozère, du Gard et d'Aveyron ainsi que les habitants du causse Méjean seront sollicités pour apporter leur connaissance du terrain et pour participer à certaines actions. Le Syndicat mixte des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses contribuera aux travaux.

Les résultats de l'étude seront communiqués très régulièrement aux habitants du Causse dans le cadre de réunions publiques et par le biais d'une lettre d'information. Ils donneront lieu également à des publications scientifiques.



**Question à Daniel André,** spéléologue spécialiste du causse Méjean

*Quelles retombées positives cette étude pourrait-elle avoir pour les habitants du causse Méjean ?*

Les caussenards boivent aujourd'hui une eau de ruissellement qui vient de l'Aigoual et n'est pas aussi pure que pourrait l'être une eau karstique, provenant de la pluie, infiltrée dans le sol calcaire et ainsi purifiée. Pour cela, il faudrait que l'étude permette de localiser sur le plateau des venues d'eau abondantes que l'on puisse pomper pour les habitants du Causse. Cela nécessitera alors de conseiller les agriculteurs concernés par des captages dont les pratiques ne seraient pas bonnes. L'étude conduira peut-être aussi à décider de pomper une venue d'eau émergeant dans le cours du Tarn : il conviendra alors d'analyser sa qualité. Si demain les caussenards disposaient d'une eau de meilleure qualité, ce n'en serait que mieux, notamment pour le goût des fromages fabriqués sur le plateau ! ●

## La zone d'étude

La zone d'étude est le causse Méjean. Les sept systèmes karstiques étudiés sont les plus importants. Leurs exutoires sont les sources du moulin de Pétales, Castelbouc, les Ardennes, l'Ironselle, les Douzes, le Pêcher et Saint-Chély.



**Coût du projet : 518 000 € HT**

### Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Adour Garonne : 50 %
- BRGM : 21 %
- Parc national des Cévennes : 19 %
- Région Occitanie : 10 %



# Laubamac : un programme d'actions en faveur des filières lauze et pierre sèche



La transmission des savoir-faire autour de la construction en pierre sèche et de la couverture en lauze est l'un des enjeux de la structuration des filières



Porté par sept partenaires dont le Parc national, le projet Laubamac\* a été retenu dans le cadre du Contrat de plan Etat-région Massif Central 2015-2020 avec un financement de 700 000 € à la clé. Il a pour objectif de consolider et développer les filières des lauziers calcaire et schiste et des bâtisseurs en pierre sèche à l'échelle du Massif Central.

Le projet Laubamac est le fruit d'un travail intense de nombreux partenaires, coordonné par le sous-préfet de Florac. La mise en œuvre du premier plan d'actions 2016–2018 est assurée par sept structures. Quatorze actions sont prévues dans les domaines "formation et qualification" (création d'un certificat de qualification professionnelle "Lauze"...), "recherche et développement" (création d'une micro-carrière expérimentale...), "marchés et réglementation" (étude de marché et réalisation d'un ouvrage sur les usages de la lauze et de la pierre sèche dans l'architecture contemporaine), et "communication et sensibilisation" (organisation des premières rencontres nationales de la lauze et de la pierre sèche).

L'élément commun aux trois filières est l'utilisation de la pierre « naturelle » mais le champ d'intervention est vaste : chaque type de pierre a ses propriétés et ses professionnels, et chaque étape de mise en œuvre (extraction, taille, construction de mur ou toiture) a ses métiers et ses caractéristiques propres (réglementation, usages, techniques). Autant d'éléments à ce système complexe à prendre en compte pour agir dans les domaines de la formation et de l'information, de la recherche et du développement, et sur les marchés économiques. ●

\* Laubamac : Lauziers Bâtisseurs Massif Central

## Les porteurs d'actions

- Parc national des Cévennes
- ABPS - École professionnelle de la pierre sèche
- Chambre des Métiers Lozère
- Ecole des Mines d'Alès
- PnR Causses du Quercy
- PnR Montagne Ardéchoise
- PnR Grands Causses

## En savoir plus :

- [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)
- vidéos "La filière lauze calcaire" : volets 1 et 2 sur la chaîne YouTube du Parc national





# Enrichir ses pratiques pastorales avec le projet LIFE+ Mil'Ouv



cget



Améliorer l'utilisation par les troupeaux des ressources naturelles, maintenir l'élevage pastoral et préserver

les grands paysages agropastoraux reconnus par l'Unesco : pour atteindre ces objectifs, le projet Mil'Ouv repose sur le partage et la diffusion d'informations et de savoir-faire.

Depuis fin 2013, le projet LIFE+ Mil'Ouv se décline en diverses actions d'échanges sur les pratiques pastorales et la gestion des milieux ouverts, entre éleveurs et techniciens agricoles ou environnementaux.

En 2016, des visites-conseil sur les exploitations, réalisées conjointement par les techniciens du Parc national, des chambres d'agriculture et du Copage, ont permis de réajuster certaines pratiques et ont conduit les éleveurs à reconsidérer la place des parcours dans l'alimentation de leur troupeau. Ainsi, des parcs ont été redimensionnés pour favoriser une consommation régulière de la végétation par les troupeaux ; des calendriers de pâturage ont été revus pour que les animaux mangent les végétaux au moment où ils sont les plus appétents et nutritifs. L'établissement public du Parc a confié à un stagiaire l'organisation de deux ateliers, l'un sur la biodiversité des habitats agropastoraux,

l'autre sur la pose de filets électriques. Trois ateliers techniques ont été proposés sur des thèmes qui avaient émergé lors des diagnostics des exploitations : pâturage des secteurs à fougère et des zones humides, gyrobroyage et écobuage, équilibre de la pression pastorale. Trente éleveurs du Parc national en ont bénéficié. Enfin, un voyage d'étude de deux jours a permis à une vingtaine d'éleveurs de visiter des exploitations d'Aveyron et de l'Hérault, et de découvrir qu'il est possible et rentable de produire du lait de brebis sur des parcours sylvopastoraux souvent considérés comme peu productifs.

Les participants au Mil'Ouv bénéficient aussi d'apports méthodologiques : deux sessions de la formation « Diagnostic éco-pastoral » élaborée par les acteurs du projet se sont déroulées à Florac pour un public de techniciens agricoles, d'agents d'espaces naturels et d'enseignants de filières agri-environnementales.

Des interventions ont également été réalisées à destination d'étudiants de ces filières et d'élèves bergers de l'Ecole du Merle.

Autre volet du projet Mil'Ouv, deux ouvrages paraîtront au printemps : un livre technique sur la gestion éco-pastorale, et un livre "grand public", destiné à promouvoir le rôle du pastoralisme dans le maintien des milieux ouverts riches en biodiversité.

Des rencontres internationales des acteurs de l'agropastoralisme méditerranéen, organisées par les partenaires du Mil'Ouv et par l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, se tiendront en juin prochain à Florac et à Montpellier. Elles seront l'occasion de dresser le bilan et d'échanger sur les perspectives du programme LIFE+ Mil'Ouv.



**En savoir plus :**  
[www.lifemilouv.org](http://www.lifemilouv.org)





Randonneurs sur le pic Cassini

© Olivier Prohin - PnC

La candidature du mont Lozère à l'appel à projets Pôle de pleine nature (PPN) du GIP Massif Central, portée par le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère, a été validée. Objectif : faire du mont Lozère un territoire organisé en matière d'activités douces de pleine nature, sur les 4 saisons et dans un espace préservé.

# Le pôle de pleine nature du mont Lozère



René Causse, président du Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère (Smaml)

ensemble : professionnels des activités de pleine nature (APN), du tourisme, des transport, associations et fédérations, intercommunalités, départements, services de l'Etat, Parc national des Cévennes ... Après une première étape de diagnostic de l'offre existante, tous ces acteurs, collectivement, dans un cadre organisé avec comme chef de file le Smaml, ont identifié les atouts, les faiblesses, et les pistes d'améliorations en matière d'APN sur les 4 saisons, pour les publics cibles – familles, sportifs et jeunes locaux –, et réparties sur tout le territoire ; d'accessibilité au territoire et de mobilité d'un lieu à un autre ; d'accueil et d'offre d'hébergement-restauration de qualité...

pour l'une, et du pic Cassini pour l'autre, elles sont des points de départ privilégiés pour découvrir le massif du mont Lozère en pratiquant des activités de pleine nature. La charte du Parc national affirme l'importance du développement touristique et a voulu des contrats de partenariat avec ces stations incluant des plans de développement concertés.

Présent dans les comités de pilotage et technique, l'établissement public a apporté sa connaissance fine des nombreux itinéraires de randonnée qui sillonnent le mont Lozère. Son réseau de sites et sentiers d'interprétation est inclus dans l'offre. Un de ses sentiers emblématiques, *La pelouse de Finiels*, sera réhabilité, et deux seront créés, l'un sur la thématique « zone sèche-zone humide » à l'étang de Barrandon, l'autre adapté aux personnes à mobilité réduite, au mas de la Barque. Par ailleurs, une table d'orientation sera installée au sommet du pic Cassini par l'établissement public du Parc.

L'établissement a aussi fait bénéficier le collectif de son expertise pour tout projet d'implantation d'une nouvelle acti-

**DSEV : En quoi le projet de PPN contribue-t-il à créer une dynamique nouvelle sur le mont Lozère ?**

**RC :** Avec l'arrivée des grandes intercommunalités et à travers ce type d'appel d'offres, les projets structurants, transversaux et pérennes sont désormais possibles. Le temps où chaque collectivité oeuvrait dans son coin pour son développement est révolu. Dès l'appel à projets PPN lancé, en 2014, le territoire s'est mobilisé. Pendant deux ans, de nombreux acteurs ont travaillé

**DSEV : Comment se traduit le partenariat avec l'établissement public du Parc national des Cévennes (EPPNC) ?**

**RC :** Le partenariat avec l'EPPNC était évident et légitime du fait qu'une majorité du périmètre concerné se situe dans le coeur du Parc national. C'est le cas de l'étang de Barrandon et des deux stations de pleine nature du mas de la Barque et du Bleynard Mont Lozère : nichées au pied du sommet de Finiels



tivité ou d'un nouvel itinéraire : il a ainsi contribué au choix d'un itinéraire de *bike park* à partir de la station du Bleynard Mont Lozère, hors du cœur du Parc bien sûr, et a réalisé l'étude d'impact sur l'environnement qu'il fallait fournir. Il a aussi engagé une réflexion avec les professionnels du canyoning sur le développement raisonné de cette activité, pour réduire les risques d'effets négatifs sur le milieu spécifique des canyons et pour la sécurité des pratiquants.

L'accompagnement des professionnels du tourisme – hébergeurs, accompagnateurs, gestionnaires de sites de

visite... - dans la mise en œuvre de pratiques responsables et durables, depuis de nombreuses années à travers la démarche *Charte européenne du tourisme durable*, et depuis 2015 par le biais de la marque *Esprit parc national*, permet qu'une offre correspondant aux attentes des pratiquants d'APN en matière de qualité et de respect de l'environnement, et aux ambitions du territoire, existe aujourd'hui sur le mont Lozère. Enfin, la plateforme *Destination parc national* va être un outil majeur de promotion de l'offre du Pôle de pleine nature Mont Lozère.

### DSEV : Quelle est à présent votre feuille de route ?

RC : Nous avons maintenant cinq ans pour mettre en application ce que nous avons écrit dans le dossier. Je souhaite aussi que le PPN Mont Lozère, celui des Monts d'Ardèche et celui de l'Aigoual, tous trois situés sur le GR 7, ligne de partage des eaux, réfléchissent à une stratégie de structuration et de promotion d'une destination « Pôles de pleine nature Sud Massif Central » susceptible d'attirer les passionnés et les professionnels. En fait, le travail ne fait que commencer... ●



- Agglomération
- Limite de département
- ■ ■ Limite de région
- △ Sommet
- )( Col
- Cours d'eau
- Route principale
- Route secondaire
- - - - Voie ferrée
- - - - Itinéraire emblématique de grande randonnée (GR)

- ▭ Périmètre du Pôle Nature
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
- Aire d'adhésion
- Site d'interprétation
- Sentier d'interprétation
- Vallon du Villaret
- Thermes de Bagnols

### Activités de pleine nature

- Baignade
- Pêche
- Canoé-kayak
- Canyoning
- Voile
- Ski de fond
- Ski de piste
- Snowkite
- Raquettes
- Chien de traineau
- Escalade artificielle
- Escalade sur bloc
- Escalade sur site naturel
- Accrobranche
- Via ferrata / Via corda
- Golf
- VTT (location)
- Asinerie
- Loisirs équestres
- Balade en calèche

Sources : PnC, IGN BDTOP0® / Édition : ppn\_mont\_lozere.ai / © Parc national des Cévennes - février 2017



# La contribution du Parc national au dispositif Vigie-Chiro

Coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle, le protocole national de suivi des populations de chiroptères, Vigie-Chiro, permet de suivre l'état de santé des espèces communes de chauves-souris en France. L'établissement public du Parc y participe à l'échelle du cœur de l'espace Parc national.



Pipistrelle

© Bruno Descaves - PnC

Le dispositif Vigie-Chiro est basé sur l'écoute et l'enregistrement des ultrasons émis par les chauves-souris lors de leurs déplacements et de leurs activités nocturnes de chasse. Ces enregistrements permettent à la fois d'identifier les chiroptères présents et de rendre compte d'un « niveau d'activité acoustique » des espèces les plus communes. A une forte activité acoustique est associée une forte densité de chauves-souris.

Entre 2006 et 2016, plus de 200 sites ont été suivis en France par de nombreux bénévoles. Pour chaque site, un itinéraire de 30 km est parcouru la nuit en voiture à vitesse constante (25-30 km/h) avec un micro-enregistreur. Des enregistrements d'ultrasons sont réalisés sur des sections de 2 km alternant avec des sections de 1 km sans enregistrement.

L'établissement public du Parc a mis en place quatre circuits en cœur. Chaque circuit est effectué par les agents du Parc national au printemps et à l'automne, périodes les plus propices pour renseigner sur l'état des populations de chauves-souris. Ce suivi contribue à l'effort national pour rendre compte de l'évolution de la biodiversité, et à la connaissance des évolutions des populations d'espèces communes de chauves-souris dans le cœur du Parc national. Il est complémentaire des opérations régulières de comptage des colonies de reproduction et des gîtes hivernaux.

Les premières tendances obtenues au niveau national montrent que les effectifs de chauves-souris ont régressé de 46 % entre 2006 et 2014, et de 50 % pour les espèces communes. Disposer de ces données nationales permettra de les comparer avec celles obtenues dans le Parc national, et de mieux comprendre la part de responsabilité de l'établissement en matière de conservation des chauves-souris. La dynamique des espèces peut en effet être influencée par des facteurs externes, tels que le réchauffement climatique ou l'urbanisation, et qui dépassent largement le territoire du Parc national. ●

La France métropolitaine compte trente-quatre espèces de chauves-souris. Toutes sont protégées par la loi. Vingt-sept ont été identifiées dans le Parc national, un élément constitutif de la biodiversité remarquable de ce territoire.



© Bruno Descaves - PnC

## Les petits rhinolophes de la magnanerie de la Roque

De nombreuses colonies de petits rhinolophes sont présentes dans les vallées cévenoles. C'est notamment le cas de celle de la magnanerie de la Roque (Molezon) qui fait l'objet d'un suivi depuis plusieurs années par les équipes du Parc national et du site Natura 2000 du Gardon de Mialet. Afin de sensibiliser le public à ces petits mammifères ailés, mal connus et souvent mal aimés, un dispositif spécifique y a été installé au printemps 2016. Associant caméra, projecteurs infrarouges et écran de contrôle, il permet, en temps réel ou par le biais d'enregistrements, d'observer les comportements de ces animaux. L'objectif est également d'illustrer les actions menées par le Parc et ses partenaires pour inventorier et protéger les chauves-souris - par la mise en défens de sites, par exemple. Sensibles à la pollution lumineuse, les petits rhinolophes bénéficient pour leur part à la magnanerie de la Roque de l'absence totale de lumière artificielle.

# Le conseil d'administration et le bureau sont installés

Nommés par arrêté ministériel du 10 novembre 2016, les membres du nouveau conseil d'administration (CA) de l'établissement public du Parc national ont été réunis le 6 décembre dernier par le préfet de la Lozère, Hervé Malherbe, commissaire du Gouvernement auprès du Parc. Ils ont procédé à l'élection du président et des deux vice-présidents. Le 25 janvier 2017, ils ont désigné les présidents des commissions thématiques et les membres du bureau du CA.



La structure du nouveau conseil d'administration est inchangée, avec 41 postes sur 52 occupés par des acteurs du territoire. Mais près de 50 % des membres sont nouveaux, dont une forte proportion de femmes (19 contre 5 précédemment). **Henri Couderc**, maire de Cans-et-Cévennes et président de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes, a été reconduit comme président à la majorité absolue, pour les six prochaines années. **Roland Canayer**, président de la communauté de communes du Pays Viganais, et **Jean-Pierre Allier**, vice-président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, ont eux aussi été réélus respectivement premier et second vice-présidents.

Pour accompagner sa candidature à la fonction de président, Henri Couderc a prononcé une profession de foi dont voici les principaux extraits :

“ (...) Le territoire attend beaucoup de cet établissement. Le Parc national des Cévennes est encore pour quelque temps le seul parc habité en France métropolitaine. Ce statut nous donne, encore plus, le devoir d'accompagner le territoire pour faire de ce parc, un parc vivant et attractif et non pour en faire un sanctuaire dans lequel tout serait figé et sclérosé à jamais. Je connais la volonté de Mme la directrice d'être à l'écoute des habitants et des élus de ce territoire, d'être au plus près du terrain (...). Il faudra également avoir l'appui de l'ensemble du personnel de l'établissement afin que la ligne directrice, délivrée par le conseil d'administration, donne à chacun des missions claires et précises, et pour que celles-ci soient bien comprises par le territoire. Personnel qui, malheureusement, temps de disette budgétaire oblige, rencontrera des moments difficiles : notre devoir de membre du conseil d'administration sera de le soutenir au maximum (...)

(...) Il va falloir que nous soyons plus proches de nos partenaires, l'Etat, l'Europe, la région, les conseils départementaux, les communes, les intercommunalités, les chambres consulaires, l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, qui gère le Bien inscrit à l'Unesco, et de tous les professionnels, afin de répondre à des appels à projets bénéfiques pour le territoire. Nous devons également nous rapprocher du Parc national des Pyrénées qui se situe dans la même région et avec qui nous devons engager de plus en plus de partenariats. Ensemble, nous serons plus forts et nous pourrions être plus représentatifs dans les instances nationales afin de faire reconnaître nos droits et aboutir nos projets, être des acteurs incontournables de l'arc méditerranéen, mettre en valeur tous les atouts de nos territoires respectifs.

Nous sommes dans une période de changement, de renouvellement territorial avec la mise en place de la loi NOTRe. Nous avons maintenant des territoires régionaux de la taille de pays, des redécoupages de cantons, des communautés de communes qui se regroupent, des communes qui fusionnent... Ne soyons pas frileux, engageons-nous ensemble et construisons l'avenir de ce territoire que bien des personnes nous envient. Personnellement, je suis persuadé que le Parc national doit être un facilitateur et non un obstacle, il doit rassembler ce qui est épars. Ce n'est que comme cela que notre établissement trouvera toute sa place et sera reconnu à sa juste valeur sur son territoire et au-delà (...). ”

# Le conseil d'administration du

## Présidence



**Henri COUDERC**  
Président  
Maire de Cans-et-Cévennes



**Roland CANAYER**  
Premier vice-président  
Président de la communauté de communes du Pays Viganais



**Jean-Pierre ALLIER**  
Second vice-président  
Vice-président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère



**François BOURNEAU**  
Sous-préfet de Florac  
Représentant du ministre de l'Intérieur

## Représentants des collectivités territoriales



**Alain ARGILIER**  
Maire de Vébron



**Jean HANNART**  
Maire de Sainte-Croix-Vallée-Française



**Alain JAFFARD**  
Maire de Pont-de-Montvert-Sud Mont Lozère



**André BOUDES**  
Maire de Saint-Sauveur-Camprieu



**Thomas VIDAL**  
Maire de Valleraugue



**Pascal BEAURY**  
Vice-président de la communauté de communes Mont Lozère



**Laurent WAUQUIEZ**  
Président du conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes



**Hervé SAULIGNAC**  
Président du conseil départemental de l'Ardèche



**Martin DELORD**  
Représentant du président du conseil départemental du Gard



**Sophie PANTEL**  
Présidente du conseil départemental de la Lozère



**Robert AIGOIN**  
Conseiller départemental de la Lozère



**Michèle MANOA**  
Vice-présidente du conseil départemental de la Lozère

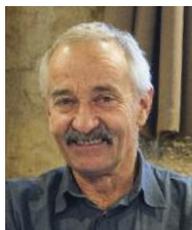
## Personnalités



**Catherine CIBIEN**  
Présidente du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national



**André THEROND**  
Président de l'association cynégétique du Parc national



**Georges ZINSSTAG**  
Compétent en matière d'agriculture (Gard)



**Denis PIT**  
Compétent en matière d'agriculture (Lozère)



**Thierry ROUMEJON**  
Agriculteur résident dans le Parc national



**Henri CLEMENT**  
Représentant d'associations de protection de l'environnement



**Gilbert BAGNOL**  
Représentant des chasseurs (Gard)



**Line ROUSTAN**  
Représentante des chasseurs (Lozère)



**Alain BERTRAND**  
Représentant des pêcheurs



**Florence PRATLONG**  
Compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales



**Yves VERILHAC**  
Personnalité à compétence nationale, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.



**Anne-Caroline PREVOT-JULLIARD**  
Personnalité à compétence nationale, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature



# Parc national au 1<sup>er</sup> février 2017

## l'Etat



**Marc LOCATELLI**  
Lieutenant-Colonel  
Commandant de la région  
terre Sud-Est, représentant  
du ministre de la Défense



**Annie VIU**  
Directrice régionale  
adjoite de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement d'Occitanie



**Damienne VERGUIN**  
Directrice régionale  
adjoite de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
d'Occitanie



**Elisabeth SEVENIER-MULLER**  
Directrice régionale  
adjoite de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion  
sociale d'Occitanie



**Lydia VAUTIER**  
Directrice départementale  
adjoite des territoires et de  
la mer du Gard



**René-Paul LOMI**  
Directeur départemental  
des territoires de la Lozère



**Denis BERTRAND**  
Ex-président de la communauté  
de communes  
de la Vallée de la Jonte



**Christian HUGUET**  
Vice-président de la communauté  
de communes  
Gorges Causses Cévennes



**Jean-Claude PIGACHE**  
Vice-président de la communauté  
de communes  
des Cévennes au Mont Lozère



**Antonia CARILLO**  
Représentante de la communauté  
d'agglomération  
Alès Agglomération



**Patrick DELEUZE**  
Représentant de la communauté  
d'agglomération Alès  
Agglomération



**Aurélie MAILLOLS**  
Vice-présidente du conseil  
régional de la région  
Occitanie



**Francis COURTES**  
Conseiller départemental  
de la Lozère



**Isabelle FARDOUX-JOUVE**  
Conseillère départementale  
du Gard



**Marianne CARBONNIER-BURKARD**  
Compétente en matière de  
culture et traditions cévenoles  
et en matière d'architecture



**Lucien AFFORTIT**  
Compétent en matière de  
tourisme



**Brigitte DONNADIEU**  
Compétente en matière de  
tourisme



**Lilas DELCLOS**  
Résidente permanente  
du cœur



**Jeannine BOURRELY**  
Représentante de la  
propriété forestière privée  
(Gard)



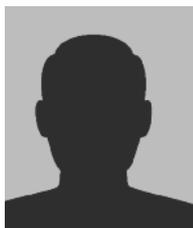
**Jean-Pierre LAFONT**  
Représentant de la  
propriété forestière privée  
(Lozère)



**Frédérique GOMEZ**  
Personnalité à compétence  
nationale



**Isabelle CHUINE**  
Personnalité à compétence  
nationale



**En cours de nomination**  
Directeur de l'agence  
de l'Office national des  
forêts de Lozère

Représentant  
du personnel



**Kisito CENDRIER**  
Représentant du personnel  
de l'établissement public du  
Parc national des Cévennes



Le 25 janvier 2017, le conseil d'administration (CA) du Parc national a désigné les présidents des huit commissions thématiques, tous administrateurs et candidats.

### Les présidents des commissions thématiques

- commission agriculture : **Georges Zinsstag**, personnalité qualifiée en matière d'agriculture
- commission architecture, urbanisme et paysages : **Alain Jaffart**, maire de la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère
- commission biodiversité : **Thomas Vidal**, maire de Valleraugue
- commission cynégétique : **Christian Huguet**, maire de Florac-Trois-Rivières
- commission forêt : **Jean-Pierre Lafont**, représentant de la propriété forestière privée de Lozère
- commission éducation au développement durable et sensibilisation : **Michèle Manoa**, conseillère départementale de Lozère
- commission patrimoine culturel : **Isabelle Fardoux-Jouve**, conseillère départementale du Gard
- commission tourisme : **Lucien Affortit**, personne qualifiée dans le domaine du tourisme.

Les commissions thématiques, groupes de travail composés d'acteurs du territoire volontaires et bénévoles, "experts" dans un domaine spécifique, sont des outils d'aide à la décision pour le président du CA et la direction de l'établissement public.

Chaque commission est chargée, dans son domaine, de suivre la mise en œuvre de la charte, d'émettre des avis consultatifs sur les politiques de l'établissement et sur les demandes de subventions et de crédits adressées par le territoire, et enfin de mener une réflexion prospective sur les enjeux du territoire...

Les commissions sont composées chacune de 25 à 30 personnes qui s'inscrivent dans l'un des trois collèges : Etat/élu, socio-professionnels, société civile. Un membre du conseil scientifique siège également dans chaque groupe.

Si les commissions thématiques étaient et restent au nombre de huit, des changements sont intervenus pour répondre aux constats réalisés par rapport au fonctionnement précédent. Une commission biodiversité intégrant la thématique eau et milieux aquatiques a ainsi été créée. La commission éducation et culture a été scindée en deux, et la commis-

sion relations internationales supprimée. Les présidents des commissions thématiques étant, de fait, membres du bureau du Parc national, la composition de celui-ci a pu être finalisée.

### Les membres du bureau ayant voix délibérative

- **Henri Couderc**, président du conseil d'administration,
- **Roland Canayer**, premier vice-président,
- **Jean-Pierre Allier**, second vice-président,
- **Catherine Cibien**, présidente du conseil scientifique,
- **René-Paul Lomi**, représentant de l'Etat,
- **Aurélien Maillols**, vice-présidente de la région Occitanie,
- **Sophie Pantel**, présidente du département de la Lozère,
- **Martin Delord**, représentant du président du département du Gard,
- **Kisito Cendrier**, représentant des personnels de l'EPPNC,
- **et les présidents des huit commissions thématiques.**

## Un nouveau conseil scientifique



© O. Prohin - PnC

Catherine Cibien

**Le nouveau conseil scientifique (CS) de l'établissement public a également été nommé, par arrêté préfectoral du 23 août 2016, pour une durée de 6 ans renouvelable.**

Le CS est l'un des organes consultatifs de l'établissement public. Il est au cœur du dispositif de gouvernance en apportant au conseil d'administration

son expertise dans un panel très large de disciplines allant des sciences de la terre et de la nature aux sciences humaines et sociales.

Il a trois missions principales : il travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie scientifique du Parc, il est consulté pour avis dans le cadre de l'instruction de demandes d'autorisation de travaux dans le cœur du Parc et il contribue à la définition des politiques générales de l'établissement public du Parc.

Plus resserré que précédemment, avec 21 membres au lieu de 26, dont un tiers de nouvelles personnalités qualifiées, le conseil scientifique fait peau neuve. Ses membres sont volontaires et bénévoles, et leurs compétences complémentaires correspondent à une caractéristique physique ou humaine déterminante du territoire.

Lors de sa séance d'installation, le 2 décembre à Florac-Trois-Rivières, le conseil scientifique a procédé à l'élec-

tion de son président et de ses vice-présidents. Catherine Cibien, directrice de l'association MAB France, réseau des réserves de biosphère, a été élue présidente à l'unanimité. A ses côtés, Jean-Paul Chassany, chargé de mission retraité de l'INRA/SupAgro, et Antoine Bruguerolle, architecte DPLG spécialiste du patrimoine, ont été élus vice-présidents.

En 2017, le conseil scientifique souhaite s'investir en priorité sur trois thématiques : paysages et évolution de l'agriculture, grand tétras et gestion forestière, architecture et prise en compte des politiques énergétiques.

**Retrouvez la composition du conseil scientifique sur :**

[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr), rubrique Le Parc national des Cévennes/L'établissement public/La gouvernance ●



# Eduquer au développement durable pour préserver l'avenir

L'éducation au développement durable (EDD) est l'une des trois grandes missions des parcs nationaux. Elle concerne tous les publics, tout au long de la vie. Elle vise à donner à chacun des clés pour comprendre le monde qui l'entoure, se comporter en citoyen responsable et relever les grands défis sociaux et environnementaux.

## Les scolaires, public prioritaire de l'éducation "au territoire"

L'éducation au développement durable vise en priorité les jeunes publics, et donc les scolaires. L'EDD est en effet une composante de la formation des élèves de l'École de la République. Elle est inscrite dans le code de l'éducation. L'établissement public du Parc accompagne les enseignants dans la conception et le déroulement de projets transversaux d'EDD.

Eduquer au développement durable, c'est former les enfants aux bonnes pratiques et aux comportements responsables qui permettent de vivre ensemble dans un monde aux ressources précieuses car de plus en plus limitées. C'est aussi leur transmettre les connaissances et la culture qui les rendront aptes, en tant qu'adultes, à comprendre et agir en fonction des grands enjeux sociétaux et environnementaux. Aujourd'hui, tous les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés bénéficient d'une éducation au développement durable.

### L'EDD au primaire dans le Parc national (2016-2017) :

- Nombre d'écoles primaires : 89
- Nombre d'écoles primaires concernées par le programme « J'apprends avec le Parc » : 32
- Nombre d'élèves accueillis dans les écoles : 5 000
- Nombre d'élèves concernés par le programme « J'apprends avec le Parc » : 1 000



© C. Dubois - PnC

**Questions à Pascal Clément,** inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Lozère, et **Jean-Paul Larue,** inspecteur de l'Education nationale pour la circonscription de Florac

## Comment l'EDD est-elle enseignée ?

« L'EDD ne constitue pas une discipline en soi. Elle est intégrée dans tous les enseignements et les programmes, dans le cadre d'un parcours depuis la maternelle jusqu'au lycée. Elle mobilise des compétences diverses en relation avec de multiples domaines, les sciences de la vie et de la terre, la géographie, les disciplines artistiques ou le français... Elle amène les élèves à réfléchir sur leur environnement, sa préservation et sa transmission. C'est sans doute l'une des meilleures façons de préserver l'avenir.

## Qu'apporte le partenariat entre l'Education nationale et le Parc national ?

Ce partenariat enrichit incontestablement l'EDD au primaire sur ce territoire. Le fait qu'une pédagogue professionnelle se consacre à temps plein à l'élaboration de projets d'EDD avec les équipes éducatives est source d'efficacité. Il ne s'agit pas de programmes « clés en main » mais de réponses à des demandes d'écoles. D'ailleurs, les écoles du Parc national sont fortement investies dans l'EDD, sans doute du fait de la proximité de cette magnifique nature préservée, et du partage des mêmes valeurs, notamment le respect du vivant, par les enseignants, les jeunes, leurs familles, ainsi que par les collectivités.

## Un programme proposé aux écoles primaires

Le service éducatif de l'établissement public du Parc s'adresse prioritairement aux écoles, collèges et lycées situés dans des communes adhérentes à la charte. A travers le programme *J'apprends avec le Parc*, il propose aux enseignants d'engager leurs élèves dans un parcours d'éducation au territoire, à son environnement et à ses patrimoines. Il offre un accompagnement pédagogique gratuit à des projets d'une année scolaire complète.

Plusieurs thèmes sont proposés chaque année aux écoles du territoire, en lien avec les grands domaines d'EDD déterminés par l'Education nationale pour le primaire - la protection de la biodiversité, l'impact de l'homme sur les paysages, la gestion durable d'un territoire - et avec l'actualité du Parc national. Les écoles en choisissent un. Les enseignants bénéficient d'une aide au montage d'un projet

précis et à l'élaboration d'un dossier pédagogique complet. Des agents du Parc interviennent à plusieurs reprises, en classe et sur le terrain : ils apportent leur expertise sur des questions environnementales en lien avec le projet et expliquent leurs missions en faveur du développement durable. Enfin, des ressources documentaires et des outils pédagogiques sont mis à la disposition des enseignants.



© O. Prohlin - PnC

## Témoignage de Nathalie Roux, directrice de l'école primaire de Vébron

« Depuis 10 ans, nous avons à cœur d'avoir chaque année un projet structurant d'EDD dans l'école. Il est notre fil rouge pour une année complète, dans toutes les disciplines et dans les deux classes, maternelle et primaire. Il est essentiel que l'environnement proche des enfants soit source d'apprentissage. Ici, c'est la nature qui nous entoure et nous inspire. Cette année, le projet « O

temps, suspends ton vol » concerne les oiseaux, l'une des trois thématiques proposées par le Parc. Notre objectif est d'embellir la cour de récréation avec un coin nature, une cabane d'observation des oiseaux, des mangeoires et des niochirs, des aménagements pour le bien-être et la détente de tous, un endroit dédié à la poésie, et même un poulailler installé par les plus petits. La thématique des oiseaux sera déclinée en musique, en danse, en lecture... Les enfants bénéficieront aussi des connaissances naturalistes d'Isabelle, garde-monitrice, et des compétences en création poétique de Florence, technicienne Accueil et Sensibilisation du Parc national. »

## Les réseaux territoriaux d'EDD

Le Réseau d'éducation à l'environnement de Lozère (Reel48) et la Maison de la nature et de l'environnement - Réseau d'éducation à l'environnement et la nature du Gard (Mne-Rene30) regroupent de nombreuses personnes physiques et morales concernées par l'environnement et le développement durable. Ils impulsent, accompagnent et coordonnent des actions d'éducation à la transition écologique : formation d'étudiants et de professionnels, campagnes de sensibilisation, montage de dispositifs pédagogiques, création et mise à disposition de ressources et d'outils, aide aux collectivités locales dans à la mise en œuvre des politiques publiques...

<http://reel48.org>  
<http://mne-rene30.org>



## Des partenariats avec les collèges

L'établissement public du Parc a toujours également collaboré avec les collèges du territoire dans le domaine de l'EDD, par le biais d'animations réalisées par les agents auprès des élèves et des enseignants. Il ne s'agissait le plus souvent que d'interventions ponctuelles, en réponse à la demande d'un enseignant, sans ancrage dans un projet concerté. Aussi, au fil du temps, la volonté de structurer et pérenniser de véritables

partenariats entre le Parc et les collèges s'est affirmée de part et d'autre.

Désormais, une convention fixe le cadre et définit les modalités d'un partenariat entre l'établissement public du Parc et chaque collège qui le souhaite, pour plusieurs années, dans le champ de l'EDD. Chaque année, une annexe présente un programme d'actions détaillé, pluridisciplinaire, s'appuyant sur les

instructions officielles de l'Education nationale en matière d'EDD, co-construit avec le service éducatif et en lien avec l'actualité du Parc. C'est dans ce cadre que les agents du Parc national – gardes-moniteurs ou techniciens – interviennent et font bénéficier l'équipe éducative de l'expertise du Parc national et de ses partenaires en matière de gestion durable.



**Fabienne Adjouadi**, principale, et **Patrice Fabrigoule**, enseignant du collège La Régordane à Génolhac

« La convention qui lie le collège et le Parc national a structuré et approfondi le travail que nous menons ensemble depuis plusieurs années. Les projets que nous inscrivons dans les programmes annuels sont élaborés ensemble.

*Le Parc nous apporte beaucoup, les agents ont des connaissances très pointues et des ressources sont mises à notre disposition. Par chance, le cadre du partenariat avec le Parc et celui des nouveaux Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) se combinent parfaitement : nous avons ainsi pu choisir l'un des thèmes des EPI, « Transition écologique et développement durable », et le décliner en un projet sur l'eau inscrit dans notre plan d'actions de l'année. Au total, en 2016-2017, ce sont 4 projets qui sont menés avec 4 classes et plusieurs enseignants dans le cadre de la convention avec le Parc. »*



**Pauline Roux**, responsable du centre de documentation et d'archives du Parc national à Génolhac

« Cette année, le centre de documentation et d'archives a pu apporter sa contribution au travers d'un riche dossier d'archives portant sur un conflit d'usage de l'eau qui a éclaté à Génolhac en 1714 entre les propriétaires de terres en amont d'un cours d'eau qui traverse le village et les propriétaires de moulins en aval. Les collégiens de la classe de 5<sup>e</sup> se sont plongés dans le foisonnant dossier du litige qui s'en est suivi. Ils ont ainsi pu tenter de décrypter un parchemin de 1430 écrit en latin. De nombreuses notions ont été abordées : archives, nécessité de conservation, vocabulaire, orthographe, paléographie, organisation du village, fonctionnement du moulin à eau... Nous avons même pu nous rendre sur les lieux de l'un de ces moulins et tenter de l'identifier parmi les constructions actuelles. »



### Le service éducatif du Parc

- Les enseignants
  - Régine Leducq, enseignement primaire
  - Marie Lion et Hélène Pinède, enseignement secondaire
  - 04 66 49 53 13
- Les techniciens accueil et sensibilisation
  - Laurent Bélier, Vallées cévenoles
  - 06 72 38 26 39
  - Florence Boissier, Causses-Gorges
  - 06 72 38 44 92
- Jessica Ramière (Sandrine Forgepi), Aigoual 06 72 82 77 61
- Brigitte Mathieu (et Martine Fabrègue), Mont Lozère
- 06 30 31 46 40

## Sensibiliser le grand public par des rencontres et des découvertes

**Pour accompagner le développement durable et la transition écologique du territoire, l'établissement public mène des actions de sensibilisation auprès du grand public, via plusieurs canaux, pour que chacun enrichisse ses connaissances, se sente impliqué et prenne conscience du rôle qu'il peut jouer.**

Depuis plus de 25 ans, au travers du Festival Nature, de nombreux acteurs du territoire et partenaires de l'établissement public - associations, professionnels, experts et passionnés - font partager au grand public leurs connaissances des patrimoines, les sensibilisent aux questions environnementales et aux changements nécessaires dans les comportements de chacun.

En 2017, le Festival Nature fait peau neuve ! Pour les visiteurs, en juillet et en août, des rencontres avec les agents du Parc et les habitants du territoire sont favorisées. Balades et visites sont dédiées à la découverte des patrimoines du Parc ; elles sont accessibles à tout public, gratuites, ont lieu en semaine, sur une demi-journée au plus. Au printemps et à l'automne, pour les habitants du territoire, des événements sont organisés le week-end par le Parc ou l'un de ses partenaires, en lien avec leur actualité ou des manifestations d'envergure nationale.

**Un réseau de musées, de sites et de sentiers** offre des clés de lecture des richesses naturelles et culturelles du Parc national. Il est particulièrement propice à l'éducation au déve-

loppement durable du grand public. Chacun de ces lieux a été choisi parce qu'il permet la découverte d'un patrimoine spécifique - naturel, comme le sentier des oiseaux des Causses et des Gorges à la Malène, ou culturel, comme le Mausolée romain de Lanuéjols - ou d'une thématique emblématique - la gestion forestière sur l'Aigoual, avec le sentier du Trévezel, ou encore activité, bâti et paysage traditionnels cévenols, avec le site de la Roquette. Le public est amené à comprendre la signification, la valeur et l'enjeu de préservation des patrimoines. L'interprétation, indissociable de « l'esprit du lieu », se fait sur site, enrichie par des échanges entre les visiteurs et les habitants.

**La mobilisation citoyenne** est aussi un moyen privilégié de sensibiliser le grand public aux enjeux de protection et de développement durable. A titre d'exemple, des opérations de comptage des mâles chanteurs chouettes de Tengmalm sont organisées chaque hiver sur le massif de l'Aigoual à l'initiative de l'établissement public du Parc. De nombreux ornithologues amateurs participent à ces sorties dont l'objectif est de détecter les couples qui se forment en écoutant les mâles chanter pour attirer les femelles. Une soirée de restitution est organisée à la Maison de l'Aigoual ; elle permet d'informer le public des résultats des comptages et de sensibiliser aux enjeux pour l'espèce d'une gestion forestière adaptée, d'une grande quiétude et d'une ressource alimentaire satisfaisante.

La sensibilisation aux questions environnementales et aux enjeux de la transition écologique passe aussi par **la mobilisation des élus**. Ainsi, la dynamique impulsée par l'établissement public auprès des communes du territoire pour qu'elles engagent la modernisation de leur éclairage public et luttent contre la pollution lumineuse et ses effets néfastes, facilite l'acceptation par la population de l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit. Le succès grandissant du Jour de la Nuit en est l'illustration. ●

### Nouveau programme d'animations : appel à contribution bénévole

Les personnes qui habitent le Parc national, sont passionnées par la faune, la flore, l'histoire, l'architecture... locales, exercent un métier ou maîtrisent des savoir-faire emblématiques du territoire, et qui ont envie de faire partager leurs passions et leurs connaissances, **gratuitement aux côtés du Parc**, sont invitées à contacter le technicien Accueil et Sensibilisation de leur secteur.

**Un exemple de chantier participatif.** En 2016, habitants, élus et agents communaux de St Martin de Lansuscle et St Germain de Calberte participent à des travaux de restauration d'un tronçon de l'ancienne voie royale.



A la rencontre des lauréats des Trophées 2016 du Parc national des Cévennes

TROPHÉES  
DU PARC NATIONAL  
DES CÉVENNES

© Association Essentielle

# La réhabilitation des terrasses du hameau de la Sablière

Pour concrétiser son projet de remise en culture des terrasses historiques du hameau de la Sablière, qui lui a valu un trophée du Parc national avec mention spéciale du jury, l'association Essentielle a organisé à l'automne plusieurs chantiers participatifs sur un ou plusieurs jours.



L'objectif des travaux de cette saison était de réhabiliter les terrasses choisies pour les plantations – les plus ensoleillées et les moins pentues – ainsi que les chemins pour y accéder, certaines terrasses du hameau étant conservées pour des projets d'éle-

vage. Il s'agissait aussi de préparer les plantations du printemps, vigne de cépages adaptés et cultures associées : amandiers, pêcheurs de vigne, cognassiers et plantes aromatiques.

Tous les travaux ont été et continueront d'être collectifs. Le chemin de charretier et le sentier des brassiers ont été débroussaillés et réouverts, permettant ainsi l'accès aux parcelles, la réalisation des travaux, le labour par traction animale, et l'entretien des cultures. Les parcelles ont été épierrees et défrichées, des piquets ont été fabriqués avec le bois des arbres abattus, un mur de soutènement a été remonté et la bergerie du hameau réaménagée pour accueillir les chevaux de trait...

Au printemps, les plants de vigne seront installés selon des méthodes

traditionnelles et respectueuses de l'environnement, et en suivant les conseils de professionnels et d'anciens de la vallée, notamment pour le choix des cépages. Les espaces vacants seront valorisés par la culture de plantes associées, fruits de proximité et plantes aromatiques.

Outre la revalorisation d'un magnifique patrimoine rural, ce projet relancera l'agriculture locale. A terme, les terrasses du hameau retrouveront leur aspect et leur usage d'avant la déprise agricole du 20<sup>e</sup> siècle, redonnant au site tout son caractère. ●

**Contact :**  
Association Essentielle  
Anaïs Meunier  
hameaudelasabliere@hotmail.com  
06 72 93 70 95 / 05 65 62 69 54



# Les loisirs d'hiver dans les stations du Parc national

L'éventail des activités hivernales des stations de pleine nature du massif de l'Aigoual et du mont Lozère est large. Les sites de Prat-Peyrot, du Bleymard-Mont-Lozère et du mas de la Barque offrent la possibilité au visiteur de découvrir, à son rythme et à sa manière, les magnifiques paysages du cœur du Parc national.

**S**ki de fond, ski de randonnée, ski alpin, raquettes, luge, traineau à cheval... Ces sports d'hiver se pratiquent dans les trois stations, lorsque la neige est au rendez-vous bien sûr, et dans la mesure où les règles qui encadrent ces activités, afin de garantir la protection de la nature environnante, sont respectées : les domaines skiables de ces stations s'étendent en effet en grande majorité dans le cœur du Parc national, d'où une situation exceptionnelle.

**La station de Prat-Peyrot**, aujourd'hui incluse dans le Pôle nature 4 saisons de l'Aigoual, se trouve sur la commune de Valleraugue, juste au-dessous du mythique sommet de l'Aigoual, lieu d'implantation du dernier observatoire météorologique de montagne en activité de France. Située à 1 440 m d'altitude, à 1h30 de Nîmes et de Montpellier, au cœur du Parc national, elle est bien connue des citadins gardois et héraultais. Elle propose douze pistes de ski alpin, 40 km de pistes de ski de fond, six bou-

cles de raquette, deux pistes de luge et un chalet restaurant sur place. Face aux changements climatiques et à la diminution de l'enneigement, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires, en partenariat avec les acteurs du territoire, a réorienté l'activité de loisirs du massif en valorisant son patrimoine naturel. En toute saison, avec ou sans neige, le massif de l'Aigoual offre aux visiteurs sa nature préservée et propose des activités nature variées, respectueuses de l'environnement : randonnées pédestres, équestres, à VTT, course d'orientation, trail...

**La station du Mont Lozère** est située à 7 km du Bleymard, au nord du Parc national, à 1 700 m d'altitude. Au sud de la station, le domaine nordique est constitué de cinq pistes de ski de fond et de deux itinéraires de randonnée en raquettes, et au nord, le domaine alpin compte sept pistes dédiées aux skieurs et surfeurs de tous niveaux desservies par cinq remontées mécaniques. Des pistes de luge font la joie

des enfants. Trois hôtels-restaurants complètent l'offre touristique.

**Le mas de la Barque**, situé en plein cœur de la forêt domaniale du mont Lozère, sur la commune de Villefort, offre le choix entre quatre itinéraires de raquettes, un réseau de 28 km de pistes de ski de fond, un itinéraire de ski de randonnée et une piste de luge. Une auberge et un village de gîtes marqué *Esprit parc national* accueillent les visiteurs en toute saison. Ces deux stations proposent également des activités nature qui peuvent être pratiquées lorsque l'enneigement est insuffisant : promenade en calèche, balade avec des ânes, géocaching... Elles sont au cœur du futur Pôle de pleine nature du mont Lozère (lire « Paroles de territoire » p 8-9). ●

#### En savoir plus

- Pôle nature 4 saisons de l'Aigoual : [www.causses-aigoual-cevennes.org](http://www.causses-aigoual-cevennes.org) et <https://youtu.be/cMcf0le2dcQS>
- [www.lemontlozere.com](http://www.lemontlozere.com)
- [www.lemasdelabarque.com](http://www.lemasdelabarque.com)



# ons nature



## Séjourner, découvrir, visiter



### Village de gîtes du mas de la Barque

Les 18 gîtes de la station de pleine nature, d'une capacité de 2 à 8 personnes, ont été bâtis dans un souci d'intégration paysagère - murs de granite et toits de lauzes -, de confort - cheminée et sauna dans les plus grands - et de calme. Le village est classé 3 étoiles et bénéficie de la marque *Esprit parc national*.

[www.lemasdelabarque.com](http://www.lemasdelabarque.com)  
- 04 66 48 48 48.

### Le sentier de la pelouse



Depuis le col de Finiels, cette boucle de 4 km permet de découvrir la pelouse subalpine, milieu créé par des générations de bergers qui y ont fait pâturer leurs moutons. Sans l'intervention de l'homme, la forêt

recouvrerait l'espace. La zone est aujourd'hui entretenue par les troupeaux d'un groupement pastoral. Depuis le sentier, le randonneur peut rejoindre le sommet de Finiels et admirer un panorama somptueux. Une table d'orientation l'y attend.

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>

### Le météosite de l'Aigoual

Dernier observatoire météorologique de montagne en France, situé au sommet de l'Aigoual, à 1 567 mètres d'altitude, réputé pour ses conditions climatiques extrêmes, ce météosite est une station Météo France d'observation et de prévision. Le public y rencontre des météorologues, découvre des expositions ou participe à des animations.

**Visites sur réservation d'octobre à avril :**  
**04 67 42 59 83**  
[www.aigoual.fr](http://www.aigoual.fr)



### Des séjours 100% éco-touristiques

Des agences de voyage spécialisées dans le tourisme de nature, partenaires de l'établissement public du Parc et signataires de la Charte européenne du tourisme durable, proposent des séjours qui se déroulent sur le territoire du Parc et qui sont composés de prestations majoritairement marquées *Esprit parc national*.

De janvier à mars, des randonnées raquettes sur le mont Lozère sont proposées par deux de ces agences :

- Languedoc Nature : circuits de 2, 4 ou 6 jours, accompagnés par un guide local de randonnée, en

plein cœur du Parc national, au milieu d'une nature préservée et de forêts de bouleaux, hêtres, pins sylvestres et pins à crochets ensevelies sous la neige.  
[www.languedoc-nature.com](http://www.languedoc-nature.com) - 04 67 45 00 67

- Chamina Voyages : séjour de 7 jours/6 nuits en étoile couplé avec des prestations « bien-être » à la station thermale de Bagnols-les-Bains, au cœur de vastes espaces enneigés, d'une nature assoupie, de vieux villages blottis sur les flancs du Mont-Lozère ou au creux de la haute vallée du Lot. Piscine intérieure, sauna, espace repos, et possibilité de balnéothérapie.  
[www.chamina-voyages.com](http://www.chamina-voyages.com) - 04 66 69 00 44.

## > Les nouveaux arrivés

**Marianne Benoit :**



déléguée territoriale des Vallées cévenoles depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, basée aux Crozes-Bas (Cassagnas).  
04 66 45 18 49 /  
06 72 04 05 56



**Catherine Bernardi :** chargée des actes administratifs au Secrétariat général depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, basée à Florac. 04 66 49 53 38



**Edwige de Feraudy :** chef du service Accueil et Sensibilisation depuis le 19 décembre 2016, basée à Florac. 04 66 49 53 04 /  
06 77 97 92 18



**Béatrice Lamarche :** garde-monitrice, massif Causses-Gorges, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, basée au Villaret (Hures-la-Parade).

04 66 65 75 27 / 06 80 78 49 92



**Bénédicte Michel :** assistante du service Accueil et Sensibilisation depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, basée à Florac. 04 66 49 53 30

## > Nouvelles affectations et intérim

**Marie-Hélène Gravier :** chef du service Développement durable depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, basée à Florac :  
04 66 49 53 69 - 06 99 76 17 47

**Franck Duguépéroux :** chef du service Connaissance et Veille du territoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, basé à Florac :  
04 66 49 53 40 - 06 99 75 42 54

**Sandrine Descaves :** technicienne Forêt, massifs Aigoual et Causses-Gorges, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, basée au Villaret (Hures-la-Parade) 04 66 31 50 93, et au Vigan 04 67 81 20 06 /  
06 74 37 37 67.

**Hervé Picq :** technicien Connaissance et Veille du territoire *pi*, massif Causses-Gorges, jusqu'au 31 août 2017, basé au Villaret (Hures-la-Parade).  
04 66 65 75 27 / 06 77 97 66 51.

**Jean-Pierre Malafosse :** technicien Connaissance et Veille du territoire *pi*, massif Mont Lozère, jusqu'au 31 août 2017, basé au Pont-de-Montvert. 06 72 82 46 11.

**Sandrine Forge :** technicienne Accueil et Sensibilisation *pi*, massif Aigoual, jusqu'au 30 avril 2017, basée au Vigan.  
04 67 81 20 83 / 06 72 82 77 61

**Frédéric Chaze :** assistant accueil à la Maison du Parc de Florac *pi*, jusqu'au 31 mars 2017. 04 66 49 53 00

## > Il a pris sa retraite



**Jean-Marie Fabre** est parti en retraite en ce début d'année 2017. Entré au Parc national des Cévennes le 1<sup>er</sup> avril 1975, il y a fait toute sa carrière. Il a exercé les

fonctions de garde-moniteur puis de technicien Connaissance et Veille du territoire sur le massif du mont Lozère.

## > Suivez le fil... La laine à travers 15 créations textiles !

Cette nouvelle exposition rend hommage aux éleveurs et aux créateurs qui contribuent au renouveau de la filière laine sur le territoire. Elle est l'aboutissement de deux ans de collaboration entre le syndicat des éleveurs de brebis Raïole et le Parc national. Elle retrace les étapes successives de la transformation de la laine Raïole, depuis la brebis jusqu'à sa toison brute et au gilet de berger. Le visiteur découvre la diversité des techniques du

travail de la laine, la modernité de ce matériau, la passion des femmes et des hommes qui œuvrent à promouvoir les laines locales. Il peut admirer les 15 gilets de berger "rénchantés" dans le cadre de l'appel à créations textiles à base de laine Raïole lancé par le Parc national en 2016.

**Maison du Parc - Florac :** jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

**Maison de l'Aigoual :** 4 mai - 30 juin

**Musée du mont Lozère :** 3 juillet - 20 août

**Maison du Parc - Génolhac :** 24 août - 30 septembre

## > Contes et rencontres 2017



26<sup>e</sup> édition du festival, du 18 février au 4 mars 2017. Des veillées et des spectacles dans de nombreuses communes de la Lozère.

**Programme :** [www.foyers-ruraux.com](http://www.foyers-ruraux.com)

## > Lignes de partage

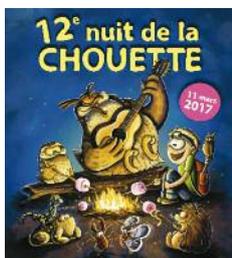
3<sup>e</sup> édition du Festival du livre de Florac-Trois-Rivières. Une manifestation de promotion de la « bibliodiversité » et de valorisation du territoire organisée par la municipalité, en lien avec l'association des *Amis de la bibliothèque* et un réseau de partenaires culturels et/ou bénévoles. Les 13 et 14 mai 2017, château de Florac, ancien tribunal, mairie, bibliothèque Roger-Cibien.

<http://bibliotheque-florac.blogspot.fr/p/acueil.html>



## > Les animations du printemps

- **Nuit de la Chouette**, le 11 mars, à St-Privat-de-Vallongue, Finiels et Trèves - 12<sup>e</sup> édition de cette manifestation nationale organisée par la LPO et la Fédération des parcs naturels régionaux
  - **Week-end châtaignier**, les 8 et 9 avril, à Ste-Croix-Vallée-Française, Cendras et Génolhac ; manifestation co-organisée par les sites Natura 2000 du gardon de Mialet et le Parc national - ateliers, rencontres avec des acteurs de la filière castanéicole, animations
  - **Une journée avec le Parc**, le 13 mai, à Cendras (Biosphera) et St-Paul-la-Coste - Journée participative organisée par le Parc national et le Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles, pour petits et grands, à la découverte de la faune et de la flore du territoire, aux côtés des équipes du Parc national et de ses partenaires
- Renseignements sur [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)



## > nouveautés

### > à la boutique

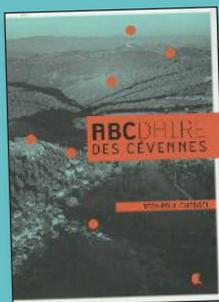
En vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

**Cévennes - Edition Alcide.**  
16 € et 24,90 € Photographe de renommée internationale, amoureux

de haute montagne, et séduit par les Cévennes, Mario Colonel offre un très bel ouvrage de photographies. Son regard émerveillé invite à contempler la magie du territoire cévenol... Couverture souple, 13 x 21 cm, 126 pages, et 23 x 23 cm, 160 pages

**L'Abécédaire des Cévennes**  
Edition Alcide. 19,90 €

Cet ouvrage de Jean-Paul Chabrol n'est pas seulement une remémoration, il est l'œuvre d'un historien nullement nostalgique du passé. Très personnel, il offre une présentation subjective et kaléidoscopique des Cévennes, une palette, une mosaïque, un puzzle.



**Tour de cou Buff. 12 €**

Idéal pour accompagner toute excursion, il assure une protection efficace contre le froid, le vent et le soleil. Son tissu en microfibre est léger, élastique, confortable et sèche rapidement. Aux couleurs des dix parcs nationaux, il se transforme en

bandeau, bonnet, cache-nez... Au total, il peut être porté de dix façons différentes !

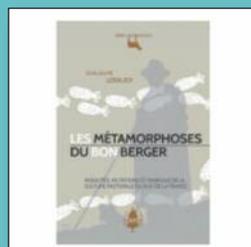
## > au centre de documentation et d'archives



**COULOMB Nicole, CASTELL Claudette. Chansons du Mont Lozère : *Cançons del mont Losera*. Cordae/La Talvera, Clair de Terre, 2016. 640 p**

Ce recueil de 391 chansons du mont Lozère tente de couvrir toute la diversité du genre : chants de

l'enfance, chansons d'amour, plaintes, chants patriotiques, chants « paysans », refrains de danse... Ce livre est accompagné d'un CD MP3 issu du collectage (durée : 1h20). Cote : CD05422.A - CD05422.B



**LEBAUDY Guillaume. Les métamorphoses du bon berger : mobilités, mutations et fabrique de la culture pastorale du Sud de la France.** Cardère éditeur, 2016.

Bergers, alpages et pastoralisme appartiennent-ils à l'Histoire ? Sur la base d'une ethnographie précise, l'auteur analyse la culture de la mobilité des bergers et des troupeaux. Il nous donne à comprendre un métier qui suppose des savoirs et savoir-faire. Sans pessimisme mais avec lucidité, cet ouvrage alerte sur la crise actuelle de la culture pastorale et met en lumière ses enjeux environnementaux, territoriaux, administratifs, sociaux et culturels. Cote : DS01376

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 11h30 de préférence sur réservation (04 66 61 19 97 ou [doc@cevennes-parcnational.fr](mailto:doc@cevennes-parcnational.fr)). Consultez la base documentaire sur : [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)



Parc national  
des Cévennes



Exposition

# Suivez le fil...

La laine Raïole à travers 15 créations textiles !

du 25 janvier au 1<sup>er</sup> mai 2017

Maison du Parc - Florac

© Conception & Impression Parc national des Cévennes - Photo : Patrick Mayet

Renseignements au 04 66 49 53 00



[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)